

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE PIN

### SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Martin le Pin, se sont réunis à 18 h 30 à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente et un août, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

A été nommé secrétaire : M. TARNAUD Florent

**Etaient présents :** M. AGARD Daniel, Mmes BOUWMEESTER Judith, CHARANNAT Valérie, Ms LANNET Frédéric, LAURENT Christophe, Mmes LIVERTOUT Patricia, PIRON Patricia, M. RASPIENGEAS Pascal, Mme ROUSSEAU Sophie, M. TARNAUD Florent

**Etait absent excusé :** M. EPAUD Cyril

M. AGARD Daniel, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

#### **01 ) Approbation du procès-verbal du 16 Juillet 2026**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 Juillet 2026 à l'unanimité

VOTE : POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### **02 ) Frais de fonctionnement Ecole de Saint-Estèphe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des frais de fonctionnement de l'école de Saint Estèphe est fixé à 1 317.47 €/élève pour l'année scolaire 2024/2025. Un enfant y est scolarisé.

Le Conseil Municipal autorise la participation aux frais de fonctionnement de l'école de la commune de Saint-Estèphe, à hauteur de 1 317.47 € pour 1 élève, pour l'année scolaire 2024/2025.

VOTE : POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### **03 ) Subvention – Solidarité en faveur des communes sinistrées Incendies 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF. Cette structure a lancé son propre Fonds de soutien direct aux communes sinistrées. Il s'adresse directement aux communes concernées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint Martin le Pin soit solidaire, à hauteur de 1€/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et accepte de verser la somme de 300 € afin de venir en aide aux communes sinistrées par les incendies de 2026.

VOTE : POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### **04 ) Point sur les projets en cours (Investissement)**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'investissement en cours.

Archivage : 2 200 €

Travaux d'accessibilité des bâtiments publics : 5 000 €

Voirie : 24 500 €.

VOTE : POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### 05 ) Décision modificative

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Charannat, adjointe déléguée aux finances.

Suite aux projets présentés précédemment par M. le Maire, Mme l'Adjointe aux finances signale que des ajustements budgétaires sont nécessaires.

|               |                       |               |
|---------------|-----------------------|---------------|
| Compte 615231 | Voirie                | - 42 000.00 € |
| Compte 6558   | Frais fonc Ecole      | + 10 000.00 € |
| Compte 65748  | Subvention            | + 300.00 €    |
| Compte 023    | Virement Sect. Invest | + 31 700.00 € |

|                |                         |               |
|----------------|-------------------------|---------------|
| Compte 021     | Virement Sect. Fonct    | + 31 700.00 € |
| Compte 2041512 | Fds concours Voirie     | + 24 500.00 € |
| Compte 2181    | Installations générales | + 5 000.00 €  |
| Compte 21848   | Mobiliers               | + 2 200.00 €  |

Concernant le compte 6558, la commune a eu à régler, cette année, les frais de fonctionnement de l'école de Saint Martial de Valette de l'année précédente. Après un point comptable, il s'avère que les crédits prévus à ce chapitre ne seront pas suffisants pour permettre le paiement des indemnités des élus et les cotisations de retraite par exemple.

VOTE : POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### 06 ) Questions et informations diverses

- Numérisation Etat Civil : Elle a été effectuée et installée dans le logiciel métier du secrétariat.

- Restauration registres état civil : Madame Charannat informe le Conseil Municipal que lors de la numérisation, l'entreprise a constaté 6 registres fortement dégradés. Des devis de restauration ont été établis. Ces travaux représentent un budget que la municipalité n'a pas prévu. L'entreprise a proposé, tant qu'elle avait les registres dans ses locaux, de procéder à la remise en état des 6 registres et de nous faire un échéancier, sur 3 ans, pour le règlement. Monsieur le Maire a validé cette proposition.

- Attribution Aménités rurales : Madame Charannat informe les élus que la collectivité a perçu la somme de 8 152 € (prévu au budget : 7 500 €)

- Remerciements de la Mairie d'Abjat sur Bandiat : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur le Maire d'Abjat sur Bandiat, cosigné par Madame la Présidente de la Félibrée 2026.

- Pont du Peintre : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux ont été réalisés le 27/28 juillet par l'entreprise MERLE.

- Travaux routier : L'entreprise BELLOT a obtenu le chantier.

\* Route communautaire du carrefour du « Four à Chaux » à « La Tuilière ». 20 000 € CCN et 20 000 € Commune. Suite au stockage des matériaux sur le terrain de M. DUCHESNE, cela a permis un gain de temps et de carburant pour l'entreprise. C'est grâce à

cette aide que les travaux jusqu'à la route de la Tuilière ont pu être effectués avec un rajout de 4500 € pour la CCPN et pour la Commune.

M. le Maire tient à remercier M. DUCHESNE pour le prêt de son terrain.

\* Point à Temps : au village de Lospinasse (virage de l'usine) et au pont ; à Talivaucd et en montant au cimetière.

- Convention locataire pour occupation cave : Une convention avec la locataire a été signée afin de lui permettre d'occuper, temporairement la cave de la mairie afin de désencombrer la cage d'escaliers (raison de sécurité notamment).

- Compteurs Eau logements : Monsieur Lannet Frédéric informe que l'intervention est prévue pour fin septembre (en attente livraison regard). Un devis a été demandé à l'entreprise Lagarde pour le raccordement définitif de chaque compteur à son propre réseau interne. Celui-ci s'élève à 837.60 €.

- Accessibilité Handicapés : Monsieur Lannet stipule que les démarches administratives sont en cours pour mairie et église. Concernant la salle des fêtes, après quelques ajustements tout sera OK.

Un devis pour un nouvel aménagement du secrétariat a été établi : 1495.68 €

Et le déplacement des prises électriques actuelles se chiffre à 303.60 €.

Monsieur le Maire remercie M. METIFEU Bernard pour l'élaboration de plans nécessaires au dépôt du dossier de la Mairie.

- Projet salle : Monsieur Lannet a eu un rendez-vous, le 7 septembre, avec un agent de l'Agence Technique Départementale concernant le projet d'aménagement de la salle située à l'ancienne cantine. Un dossier va être envoyé ultérieurement à la mairie.

- Porte drapeau : Suite au décès de Pierre Ratineaud, M. le Maire sollicite les élus afin de trouver un successeur. M. Beyly Michel accepte.

- Octobre rose : La marche aura lieu le 10 Octobre 2026. M. le Maire remercie M. Charannat pour la création et la fourniture de décoration. Il remercie également M. Piron Jean-Louis pour avoir été chercher des objets à vendre lors de la marche, à Périgueux.

- Cérémonie du 11 Novembre : les affiches vont être préparées pour les panneaux municipaux. Madame Piron sera en charge du Vin d'Honneur.

- Noël des enfants : Monsieur le Maire aimerait organiser un Noël des enfants de la commune. Madame Piron a rencontré M. Tessier, pour la présentation d'une pièce de théâtre.

Il aura lieu le 13 décembre prochain, à 15h30, à la salle des fêtes, pour les enfants de la commune (jusqu'au CM2) soit environ 23 enfants (à vérifier).

Monsieur le Maire demande si un élu accepterait d'endosser le rôle de Père Noël. Un costume peut être prêté.

La remise de cadeaux aurait lieu après la pièce de théâtre (environ 35 min) et serait suivie d'un goûter.

- Vœux du Maire : Le 9 Janvier 2027 à 15 h 00, suivis d'une galette et d'une chorale.

- Salle des fêtes : le décapage des sols aura lieu le 14 Septembre 2026 par l'entreprise AGUR Nettoyage, située sur le territoire communal.

- Inventaire de la salle des fêtes : effectué par le Président du Comité des Fêtes. Il sera instauré une convention pour mise à disposition du matériel pour toutes les locations par des particuliers et associations.

- Salle à côté du salon de tatouage : il est envisagé la réfection du plancher.

Fin de séance 20 h 37

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,



Florent TARNAUD